VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/38/03/AGE

DGA RELATIONS EXTERIEURES ET GRANDS PROJETS - MISSION COORDINATION DES MAIRIES DE SECTEUR - Dotations financières 2027 allouées aux Mairies de secteur.

2026-979-DGAREP-MCMS

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet les dotations financières 2027 allouées aux Mairies de secteur.

RÉPARTITION DE LA DGL				
Mairies de secteur	**80 % en euros**	**20 % en euros**	**Fluides en euros**	**DGL 2027 après ajustement* en euros**
3ème secteur	1 353 153	275 360	156 522	1 785 035

DOTATION DE FONCTIONNEMENT 2027 EN EUROS			
Mairies de Secteur	**DGL 2027 après ajustement**	**DAL 2027**	**Dotation de fonctionnement 2027**
3ème secteur	1 785 035	269 316	2 054 351

DOTATION D'INVESTISSEMENT 2027 EN EUROS		
Mairies de Secteur	**Population au 01/01/2026 (recensement 2023)**	**Dotation d'Investissement 2027 en euros**
3ème secteur	95 624	191 248

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-979-DGAREP-MCMS portant sur les dotations financières 2027 allouées aux Mairies de secteur.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 4 voix « Marseille en ordre » - 1 voix « Non-Inscrits » - **Abstention**: 3 voix « La France Insoumise ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/39/03/AGE

DGA RELATIONS EXTERIEURES ET GRANDS PROJETS - MISSION COORDINATION DES MAIRIES DE SECTEUR - Révision 2027 de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de secteur.

2026-978-DGAREP-MCMS

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet la révision 2027 de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée à la Mairie du 3e Secteur.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-978-DGAREP-MCMS portant sur la révision 2027 de l'inventaire des équipements dont la gestion est transférée aux Mairies de secteur.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 4 voix « Marseille en ordre » - 1 voix « Non-Inscrits » - **Abstention**: 3 voix « La France Insoumise ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/40/03/VET

DGA VILLE DE DEMAIN – DIRECTION DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DES MOBILITES - Délégation de Service Public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain dans les 13ème, 14ème et 4ème arrondissements de Marseille - Autorisation de lancement de la procédure de mise en concurrence d'un contrat de concession.

2026-908-DGAVD-DTEM

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet la délégation de Service Public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain dans les 13ème, 14ème et 4ème arrondissements de Marseille.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-908-DGAVD-DTEM portant sur la délégation de Service Public pour la réalisation et l'exploitation d'un réseau de chaleur urbain dans les 13ème, 14ème et 4ème arrondissements de Marseille - Autorisation de lancement de la procédure de mise en concurrence d'un contrat de concession.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 4 voix « Marseille en ordre » - 1 voix « Non-Inscrits » - **Contre**: 3 voix « La France Insoumise ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/41/03/VET

DGA VILLE DE DEMAIN – MISSION RENOVATION URBAINE ET QUARTIERS PRIORITAIRES - Politique de la Ville - Programme DSU - 2ème série d'opérations de subventions d'investissement dans le cadre du « Contrat des Possibles », 2ème série d'opérations de subventions de fonctionnement en soutien à la participation citoyenne 2026 - avenants aux conventions 2024-81694, 2024-81373 et 2025-80805.

2026-940-DGAVD-MRUQP

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet le programme DSU - 2ème série d'opérations de subventions d'investissement dans le cadre du « Contrat des Possibles », 2ème série d'opérations de subventions de fonctionnement en soutien à la participation citoyenne 2026 - avenants aux conventions 2024-81694, 2024-81373 et 2025-80805.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Bénéficiaire	Objet de la demande	Montant en Euros	Secteur	N° Convention
PLUS FORT	Aménagement local	10 200 €	Tout Marseille	2026-81033
AVEC NOUS LA FABRIQUE DES TERRITOIRES	Tables de quartiers 2026	40 000 €	Tout Marseille	2026-81100

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-940-DGAVD-MRUQP portant sur le programme DSU - 2ème série d'opérations de subventions d'investissement dans le cadre du « Contrat des Possibles », 2ème série d'opérations de subventions de fonctionnement en soutien à la participation citoyenne 2026 - avenants aux conventions 2024-81694, 2024-81373 et 2025-80805.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 3 voix « La France Insoumise » - **Abstention** : 4 voix « Marseille en ordre » - 1 voix « Non-Inscrits ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/42/03/AGE

DGA MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES FINANCES - GARANTIE D'EMPRUNT – Société d'HLM VILOGIA – Diffus 36 – Réhabilitation de 36 logements locatifs sociaux situés sur plusieurs adresses dans les 3ème, 4ème et 15ème arrondissements.

2026-850-DGA2M-DF

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet la réhabilitation de 36 logements locatifs sociaux situés sur plusieurs adresses dans les 3ème, 4ème et 15ème arrondissements.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ADRESSE	ARRONDISSEMENT	NOMBRE DE LOGEMENTS
1 Bd d'Arras	13004	4

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-850-DGA2M-DF portant sur la réhabilitation de 36 logements locatifs sociaux situés sur plusieurs adresses dans les 3ème, 4ème et 15ème arrondissements.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à l'unanimité : 32 voix.

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/43/03/VET

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Conventionnement avec des associations et établissements publics pour la récupération de dons alimentaires et vestimentaires.

2026-1002-DGAJS-DSAS

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet le conventionnement avec des associations et établissements publics pour la récupération de dons alimentaires et vestimentaires.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations/Structures	Objets	Lieux
AP HM La Conception	Don pour bébés alimentaire hygiène et vestimentaire – mobilisation journée de la générosité, collectes diverses	13005

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-1002-DGAJS-DSAS portant sur le conventionnement avec des associations et établissements publics pour la récupération de dons alimentaires et vestimentaires.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à l'unanimité : 32 voix.

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/44/03/AGE

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Renouvellement du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des réfugiés et primo-arrivants (CTAI) 2026 : Attribution de subventions à des associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration 2026 et d'une cinquième répartition de droit commun.

2026-1003-DGAJS-DSAS

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet le renouvellement du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des réfugiés et primo-arrivants (CTAI) 2026 : Attribution de subventions à des associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration 2026 et d'une cinquième répartition de droit commun.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

NOM DE LA STRUCTURE	INTITULE	LOCALISATION	MONTANT EN EUROS
Axe 1 : Apprentissage de la langue, médiation et autonomisation (110 000 Euros)			
CENTRE SOCIAL DE LA CAPELETTE	Sur le bout de la langue	Marseille	6 000
INSTITUT DE FORMATION , D' ANIMATION ET DE CONSEIL IFAC	CS Julien - Parcours d'intégration et d'émancipation citoyenne	1er, 5ème, 6ème	10 000
Axe 2 : Accès aux droits, médiation administrative et sécurisation des parcours (150 000 Euros)			
ESPACE DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNEL.LES DE L'ACCUEIL ET DU CONSEIL AUX ETRANGER.ERES – ESPACE	Espace de soutien aux professionnels de l'accueil	Marseille	36 000
FESTIN	Formation Tournesol	Marseille	5 000
LE COMEDE COMITE POUR LA SANTE DES EXILES	Favoriser l'accès aux soins et l'accès aux droits sociaux et de santé des personnes précaires	Marseille	7 000
Axe 3 : Intégration socio-professionnelle, contextualisation des métiers et reconnaissance des compétences (90 000 Euros)			
ASSOCIATION UNIS-CITE	Favoriser l'intégration socio-professionnelle de jeunes via leur mission	Marseille	5 000

	de service civique		
CULTURES ET FORMATIONS SOLIDAIRES	Langue française et numé-rique vers l'emploi	1er, 2ème, 3ème, 5ème, 8ème, 14ème	10 000
DUO FOR A JOB	Faire du mentorat intergé-nérationnel un levier pour l'insertion des jeunes	Marseille	18 000
SINGA MARSEILLE	Incubateur SINGA Marseille	Marseille	19 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-1003-DGAJS-DSAS portant sur le renouvellement du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des réfugiés et primo-arrivants (CTAI) 2026 : Attribution de subventions à des associations de solidarité et de lutte contre l'exclusion dans le cadre du Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration 2026 et d'une cinquième répartition de droit commun.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 1 voix « Non-Inscrits »3 voix - « La France Insoumise » - **Contre** : 4 voix « Marseille en ordre ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/45/03/VET

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion – 2ème répartition 2026.

2026-1004-DGAJS-DSAS

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion – 2ème répartition 2026.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

NOM DE LA STRUCTURE	INTITULE	LOCALISATION	MONTANT EN EUROS
ESPACE DE SOUTIEN AUX PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL ET DU CONSEIL AUX ETRANGERS	Mise en réseau et professionnalisation des acteurs	Tout Marseille	12 000
LA CLOCHE	Fonctionnement	13001, 13002, 13003, **13004, 13005**, 13006, 13007, 13008	7 000
ASSOCIATION DEQUELDROIT	Plateforme de jurisprudence collaborative en droit	Tout Marseille	5 000
ASSOCIATION UNIS-CITE	Des volontaires en service civique luttent contre l'isolement des seniors marseillais en précarité et les accompagnent à l'utilisation du numérique	Tout Marseille	8 000
ATELIER DES ARTISTES EN EXIL	Fonctionnement	Tout Marseille	10 000
BANQUE ALIMENTAIRE	Ouverture de l'épicerie sociale mobile	Tout Marseille	3 000
BENENOVA MARSEILLE	Samedi Bien : le 1er rituel d'engagement collectif !	Tout Marseille	4 000
CIMADE - SERVICE OECUMENIQUE D'ENTRAIDE	Favoriser et promouvoir l'accès aux droits	Tout Marseille	9 000

COUP DE POUCE AUX MIGRANTS	Premier accueil, accompagnement et secours d'urgence	13001, 13002, 13003, **13004**	5 000
CROIX ROUGE FRANCAISE	Carrefour des Solidarités	13005	5 000
HOTEL DU NORD	L'École des hospitalités de Marseille	Tout Marseille	7 000
INITIATIVE D'OUVERTURE A LA LANGUE FRANCAISE POUR L'EGALITE	Cours de français langue étrangère pour l'inclusion sociale : dispositif itinérant	13001, 13003, **13004,** 13013, 13015	5 000
INSTITUT DE FORMATION, D'ANIMATION ET DE CONSEIL – IFAC	La solidarité au cœur de notre action sociale	13001, **13005,** 13006	2 000
KIPAWA	Favoriser l'inclusion par l'apprentissage du français et l'engagement bénévole	Tout Marseille	10 000
LE COMEDE COMITE POUR LA SANTE DES EXILES	Développement des actions d'accompagnement pour l'accès au droit et au soin	Tout Marseille	11 000
MAAVAR	Fonctionnement Petit Noga	Tout Marseille	Tout Marseille
NOUVELLE AUBE	Mise en place d'un dispositif multifactoriel pour lutter contre l'isolement des femmes et favoriser un accompagnement vers le droit et le soin	Tout Marseille	4 000
RESEAU HOSPITALITE	Fonctionnement	Tout Marseille	5 000
RESEAU SANTE MARSEILLE SUD	Gestion d'un fonds d'urgence et accompagnement global	Tout Marseille	5 000
SARA LOGISOL	Camping Care	Tout Marseille	12 000
SECOURS CATHOLIQUE	Lutte contre la précarité alimentaire	13001, 13002, 13003, **13004,** 13008, 13009, 13012, 13013	18 000
SINGA MARSEILLE	Favoriser l'inclusion par l'action sociale et culturelle	Tout Marseille	15 000
SOLIDARITES INTERNATIONAL	Lutte contre la précarité menstruelle	Tout Marseille	6 000
TOUS REFUGIES	Citoyenneté, Climat et Parcours	Tout Marseille	3 000
UN AUTRE MONDE	Hébergements d'accueil et parcours d'inclusion à Marseille	13001, 13002, 13003, **13004,** 13013, 13015	2 000
VENDREDI 13	Lutte contre le gaspillage alimentaire et redistribution aux familles	Tout Marseille	3 000
ZEBEDEE LIBRE AVEC L'AUTRE	Fonctionnement	Tout Marseille	2 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-1004-DGAJS-DSAS portant sur l'attribution de subventions à des associations de Solidarité et de Lutte contre l'Exclusion – 2ème répartition 2026.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 1 voix « Non-Inscrits »3 voix - « La France Insoumise » - **Contre** : 4 voix « Marseille en ordre ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/46/03/VDV

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DES SOLIDARITES ET DE L'ACTION SOCIALE - Contrat local des solidarités - Subventions à des association en seconde répartition et rectification matérielle d'une subvention à la Fondation Auteuil.

2026-1007-DGAJS-DSAS

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet les subventions à des association en seconde répartition et rectification matérielle d'une subvention à la Fondation Auteuil.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Objet	Lieu	Montants en Euros
Fondation Apprentis d'Auteuil	Fonctionnement d'un accueil souple pour les familles en grande précarité avec la crèche/halte-garderie Parent'aise.	13004	62 000
Hospitalité Pour les Femmes	Développement des contrats premières heures en chantier (PHC) et mise en place d'un partenariat avec la Ville et le CCAS.	Tout Marseille	28 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-1007-DGAJS-DSAS portant sur les subventions à des association en seconde répartition et rectification matérielle d'une subvention à la Fondation Auteuil.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à l'unanimité : 32 voix.

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/47/03/VET

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION LIEN SOCIAL VIE ASSOCIATIVE ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social - Intérêt Social ou demandant une aide au démarrage – 2ème répartition 2026.

2026-797-DGAJS-DLSVAEC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social - Intérêt Social ou demandant une aide au démarrage – 2ème répartition 2026.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Associations	Adresse	Subventions 2026 déjà attribuées	Objet de la demande	Montant
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire (Ligue de L'enseignement – FAIL 13)	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille		Semaines de l'Engagement : La Ligue s'engage	3 880
Unité Marseillaise	2 square Hopkinson 13004 Marseille		Projet de création numérique autour d'activités de montagne par des jeunes issus de QPV	1 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-797-DGAJS-DLSVAEC portant sur l'attribution de subventions à des associations en faveur du Lien Social - Intérêt Social ou demandant une aide au démarrage – 2ème répartition 2026.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 3 voix « La France Insoumise » - **Abstention** : 4 voix « Marseille en ordre » - 1 voix « Non-Inscrits ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/48/03/VET

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2026 - 2ème répartition.

2026-1030-DGAJS-DSPI

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet les subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2026 - 2ème répartition.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	OBJET DU DOSSIER	ADRESSE	MONTANT SUBVENTIONS 2026 EN EUROS
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE CHAMP DE LA SANTE PUBLIQUE			
Le Comede Comité pour la Sante des exilés	2026 - Développe-ment des actions d'ac-compagnement pour l'accès aux droits et aux soins des primo arrivant.e.s en Situation de vulnérabilité/précarité à Marseille	78 rue Du Général Le-clerc 94772 Le Kremlin- Bicêtre	5 600
Association de lutte contre les cancers et les hémopathies de l'enfant (Alche)	Actions de lutte contre les cancers et les hémopathies de l'enfant rur les plans médicaux et de la recherche, ainsi que sur les plans psychologiques, social, éducatif et récréatif	Hôpital d'enfants de la Timone service d'hémato-oncologie pédiatrique boulevard Jean Moulin 13005 Marseille	1 000
Médecins du Monde	Projet TEMPO	129 avenue de Toulon 13005 Marseille	33 000
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE CHAMP DE LA SANTE PUBLIQUE			
MAISON DE SANTÉ PLURIPROFESSIONNELLE SAINT-BRUNO	Acquisition matériel médical et informatique	73 Boulevard de Roux 13004 Marseille	10 000
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS INTERVENANT DANS LE CHAMP DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE ET DU SPORT SANTE			
Giovani	L'apport de l'art par la danse adaptée pour	1 rue Saint Sa-vournin	4 150

	guérir ensemble LA.A.D.A.G.E ateliers de danse adaptée	13005 Marseille	

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-1030-DGAJS-DSPI portant sur les subventions attribuées aux associations développant des projets de santé publique - Budget primitif 2026 - 2ème répartition.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 1 voix « Non-Inscrits »3 voix - « La France Insoumise » - **Abstention** : 4 voix « Marseille en ordre ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/49/03/AGE

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION LIEN SOCIAL VIE ASSOCIATIVE ENGAGEMENT CITOYEN - Financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2026-2028 -Attribution de subventions d'équipement à diverses associations avec modalités d'acomptes - Répartition 2026.

2026-1066-DGAJS-DLSVAEC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet le financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2026-2028 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations avec modalités d'acomptes - Répartition 2026.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Association	Adresse	Montant en euros	Objet de la demande
Compagnie Pica Pica	chez Halima CHEBLI 5 rue Edouard Stephan 13004 Marseille	1 500	Etre autonome pour sonoriser les ateliers, animations et activités artistiques en plein air ainsi que pour assurer la bonne communication des actions
Centre Social Ste Elisabeth de La Blancarde et de Ses Environs	6 square Hopkinson 13004 Marseille	3 000	Achat tables et chaises pliantes pour remplacer le matériel existant, et favoriser ainsi le bon accueil de tous les publics du centre social
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Education Populaire (Ligue de l'Enseignement - FAIL 13 pour le CS Kleber	192 rue Horace Bertin 13005 Marseille	2 000	Doter la ludothèque de matériel adapté, notamment en direction de publics ayant un handicap, doter la ludothèque de jeux pouvant faire l'objet de prêts, Remplacer les jeux abîmés ou incomplets
Renaître Après l'Inceste, Agir avec Les Bonnes Mères	39 rue Antoine Maille 13005 Marseille	500	Achat d'un ordinateur pour l'association Agir avec les Bonnes Mères, renaître après l'inceste

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-1066-DGAJS-DLSVAEC portant sur le financement relatif aux subventions d'équipement aux associations 2026-2028 - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations avec modalités d'acomptes - Répartition 2026.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 1 voix « Non-Inscrits » - 3 voix « La France Insoumise » - **Abstention** : 4 voix « Marseille en ordre ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/50/03/VDV

DGA VILLE PLUS JUSTE ET PLUS SOLIDAIRE - DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ENGAGEMENT CITOYEN - Attribution de subventions aux centres sociaux pour l'innovation et la créativité – 2ème répartition 2026 – Subventions aux équipements sociaux – 3ème répartition – Subventions aux associations pour l'éducation populaire et les espaces de participation citoyenne – 3ème répartition - Subventions aux associations d'animation urbaine - Répartition 2026.

2026-799-DGAJS-DLSVAEC

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux centres sociaux pour l'innovation et la créativité – 2ème répartition 2026 – Subventions aux équipements sociaux – 3ème répartition – Subventions aux associations pour l'éducation populaire et les espaces de participation citoyenne – 3ème répartition - Subventions aux associations d'animation urbaine - Répartition 2026.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ADRESSE	OBJET DE LA DEMANDE	MONTANT EN EUROS
Les Portes ouvertes de Consolat	5 rue Lacepède 13004 Marseille	Parcours artistique des Hauts de Canebière - Réformés Longchamp	1 000

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-799-DGAJS-DLSVAEC portant sur l'attribution de subventions aux centres sociaux pour l'innovation et la créativité – 2ème répartition 2026 – Subventions aux équipements sociaux – 3ème répartition – Subventions aux associations pour l'éducation populaire et les espaces de participation citoyenne – 3ème répartition - Subventions aux associations d'animation urbaine - Répartition 2026.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 1 voix « Non-Inscrits » - 3 voix « La France Insoumise » - **Abstention** : 4 voix « Marseille en ordre ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/51/03/AGE

DGA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Approbation de subventions dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement.

2026-840-DGAPM-DJ

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de subventions dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	MONTANT DES ACOMPTES DEJA VERSES EN EUROS	SOLDE A VERSER EN EUROS
Ligue de l'Enseignement, Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône, Mouvement d'Éducation Populaire FAIL 13 192 rue Horace Berlin 13005 Marseille	611 739	362 087
Centre Social Sainte Elisabeth de La Blancarde et de ses Environs 6 square Hopkinson 13004 Marseille	42 519	28 346

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-840-DGAPM-DJ portant sur l'approbation de subventions dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 1 voix « Non-Inscrits » - **Abstention** : 4 voix « Marseille en ordre » - 3 voix « La France Insoumise ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/52/03/VDV

DGA VILLE DES PETITES MARSEILLAISES ET MARSEILLAIS - DIRECTION DE L'ANIMATION EDUCATIVE ET DE LA JEUNESSE - Attribution de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Appel à projets 2026 – 2ème répartition.

2026-885-DGAPM-DJ

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Appel à projets 2026 – 2ème répartition.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ADRESSE	MONTANT EN EUROS	OBJET DE LA DEMANDE
CENTRE SOCIAL STE ELISABETH DE LA BLANCARDE ET DE SES ENVIRONS	6 SQUARE HOPKINSON 13004 MARSEILLE	2500	2026 - LES ARCHIS - FORTS : LA VILLE POUR TOUS
LA LUCIOLE	10 RUE BROCHIER 13005 MARSEILLE	2500	2026 – CLUB FLIP/FLAP, REMUE MÉNINGES - L'EXPÉRIENCE FLIP/FLAP : PAR LE CINÉMA ET PAR LES MOTS - - LA LUCIOLE
LA VOYAGEUSE	16 RUE ROUGIER 13005 MARSEILLE	5000	FILME TON HÉROÏNE !
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES BOUCHES-DU- RHÔNE, MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE (LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT - FAIL 13)	192 RUE HORACE BERTIN 13005 MARSEILLE	2500	2026 - PARENTS EN JEUX : VIVRE ET GRANDIR ENSEMBLE
ULTRAVAGUE	12 RUE ABÉE DE L'ÉPÉE 13005 MARSEILLE	3000	2026 - TISSU D'HISTOIRES - - ULTRAVAGUE

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-885-DGAPM-DJ portant sur l'attribution de subventions dans le cadre du Projet Éducatif de Territoire - Appel à projets 2026 – 2ème répartition.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 1 voix « Non-Inscrits » - **Abstention** : 4 voix « Marseille en ordre » - 3 voix « La France Insoumise ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/53/03/VET

DGA VILLE AU QUOTIDIEN-DIRECTION DE LA NATURE EN VILLESERVICE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE ET GESTION DES USAGES - Attribution de compléments de subventions et de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation des avenants à des conventions annuelles de subventionnement et approbation de conventions annuelles de subventionnement.

2026-967-DGAVAQ-DNV

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de compléments de subventions et de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation des avenants à des conventions annuelles de subventionnement et approbation de conventions annuelles de subventionnement.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

BENEFICIAIRE	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	MONTANT ALLOUE (EN EUROS)	ACTION SUBVENTIONNEE
Ligue de l'enseignement - FAIL 13	192, rue Horace Bertin – 13005 Marseille	3 000	Jardin partagé aux mille saveurs

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-967-DGAVAQ-DNV portant sur l'attribution de compléments de subventions et de subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la nature en ville - Approbation des avenants à des conventions annuelles de subventionnement et approbation de conventions annuelles de subventionnement.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 3 voix « La France Insoumise » - **Abstention** : 4 voix « Marseille en ordre » - 1 voix « Non-Inscrits » -.

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE DE MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/54/03/AGE

DGA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Approbation de la nouvelle grille tarifaire relative à la mise à disposition de courts de tennis municipaux.

2026-710-DGATL-DS

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'approbation de la nouvelle grille tarifaire relative à la mise à disposition de courts de tennis municipaux.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

	Tarifs de mise à disposition d'un court de tennis			
	Au sein d'un complexe de 1 à 2 courts	Au sein d'un complexe de 3 à 4 courts	Au sein d'un complexe de 5 à 8 courts	Au sein d'un complexe supérieur à 9 courts
Extérieur	1 500 Euros / an	2 000 Euros / an	3 000 Euros / an	3 250 Euros / an
Intérieur / couvert	2 000 Euros / an	2 500 Euros / an	3 750 Euros / an	4 000 Euros / an

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-710-DGATL-DS portant sur l'approbation de la nouvelle grille tarifaire relative à la mise à disposition de courts de tennis municipaux.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 1 voix « Non-Inscrits »3 voix - « La France Insoumise » - **Contre** : 4 voix « Marseille en ordre ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/55/03/VDV

DGA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DES SPORTS - Appel à Projet "Égalité Femmes / Hommes dans le Sport" - Attribution de subventions aux lauréats.

2026-879-DGATL-DS

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'appel à Projet "Égalité Femmes / Hommes dans le Sport" - Attribution de subventions aux lauréats.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

ASSOCIATION	ADRESSE	MONTANT EN EUROS	INTITULE DU PROJET PLUS VALUE/INNOVATION
Les Canoubieres	105 boulevard Baille 13005 Marseille	1 500	"Faire de la mer un espace de mixi-té inclusif et social" : Développer et promouvoir la place des femmes et leur intégration dans une discipline sportive, la voile, qui demeure encore majoritairement masculine. Le projet propose d'accompagner les publics cibles pour gagner en confiance pour oser pratiquer leur sport, d'intégrer les femmes dans l'écosystème en leur laissant la place sur les navires et promouvoir la mixité de genre mais aussi la mixité sociale.
Marseille Rain-bow Sport	10 rue de l'Abbé Faria 13005 Marseille	1 200	"MARS Foot inclusif - Le football pour toutes" : Création et développement d'une section de football féminin inclusive, destinée aux femmes et aux minorités de genre, afin de favo-riser l'accès durable à la pratique du football dans un environnement sécurisé, bienveillant et exempt de discriminations.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1

OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-879-DGATL-DS portant sur l'appel à Projet "Égalité Femmes / Hommes dans le Sport" - Attribution de subventions aux lauréats.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 1 voix « Non-Inscrits »3 voix - « La France Insoumise » - **Abstention** : 4 voix « Marseille en ordre ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATION
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS

Séance du 13 octobre 2026

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres

RAPPORT 26/56/03VAT

DGA VILLE DE DEMAIN - DIRECTION ECONOMIE TOURISME EMPLOI COMMERCE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - SERVICE COMMERCE ET ARTISANAT - Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets "Actions 2026 visant à renforcer le dynamisme commercial et l'attractivité du centre-ville et des noyaux villageois de la ville de Marseille" - Approbation d'une convention.

2026-919-DGAVD-DETECES

Monsieur le Maire transmet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Conformément aux dispositions des articles L2511-25 et suivant du Code Général des Collectivités territoriales, notre Conseil d'Arrondissements est saisi pour avis d'un rapport qui sera prochainement présenté au Conseil Municipal de la Ville de Marseille.

Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets "Actions 2026 visant à renforcer le dynamisme commercial et l'attractivité du centre-ville et des noyaux villageois de la ville de Marseille" - Approbation d'une convention.

Notre secteur est plus particulièrement concerné par :

Structure	Adresse	Objet de la subvention	Montant de la subvention en Euros
Association des Commerçants des Boulevards Chave et Eugène Pierre	107, boulevard Chave 13005 MARSEILLE	Organisation d'animations pour la Fête du Printemps, l'été au Camas, Grande Braderie, Halloween, Noël	10 516

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4e et 5e ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET NOTAMMENT SES ARTICLES L.2511-25 ET L.2511-25-1
OUÏ LE RAPPORT CI-DESSUS

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE: Le Conseil des 4e et 5e Arrondissements de Marseille émet un avis favorable sur le rapport RCM n° 2026-919-DGAVD-DETECES portant sur l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets "Actions 2026 visant à renforcer le dynamisme commercial et l'attractivité du centre-ville et des noyaux villageois de la ville de Marseille" - Approbation d'une convention.

Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Conseillers présents et représentés : 32

Rapport adopté à la majorité : **Pour** : 24 voix « Le Printemps Marseillais » - 1 voix « Non-Inscrits »- 4 voix « Marseille en ordre » - **Contre** : 3 voix « La France Insoumise ».

Didier JAU
Maire des 4e et 5e Arrondissements